

À TOUS LES CANDIDATS INTÉRESSÉS

BAR-LE-DUC, le 12 février 2026

LS : EURL LE QUINZE
05-Actifs corporels - incorporels
BDU/CCO /66354
Liquidation Judiciaire Simplifiée : 19/01/2026
Suivi par : Julien FLOT
jflot@berthelot-mj.eu

Madame, Monsieur,
Mon Cher Maître,

Suivant Jugement du 19/01/2026, le Tribunal de Commerce de BAR-LE-DUC a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de l'EURL LE QUINZE, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L. 644-2 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour le fonds de commerce suivant :

- Lieu d'exploitation : 15 Place Chevert - 55100 VERDUN
- Activité : Restauration de type rapide
- Effectif : 1

Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) : Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) : Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.

Actifs composant le fonds de commerce :

- **Éléments incorporels :**

MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

**MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES**

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

**BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX**

- Droit au renouvellement du bail portant sur des locaux à usage commercial situés à Verdun (55100), 15 Place Chevert, se poursuivant par tacite reconduction, moyennant un loyer principal fixe mensuel net actuellement de 538,60 €.
- Droit au renouvellement du contrat de location portant sur un appartement type studio sis 15 Place Chevert à Verdun (55100), dont la destination est : « habitation et exercice de la profession de resto rapide » (local dédié au stockage), consenti pour une durée de 3 ans ayant commencé à courir le 1^{er} novembre 2011 pour se terminer le 1^{er} novembre 2014, et se poursuivant depuis par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel actuellement fixé à 360 €.

L'acquéreur devra s'assurer de prendre connaissance de l'intégralité des dispositions prévues au bail, avec une attention particulière sur la destination commerciale et une éventuelle clause de solidarité inversée.

Il prendra les locaux en l'état, et fera son affaire personnelle, le cas échéant, de leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il assumera également, de manière générale, l'ensemble des conséquences afférentes à la situation locative.

- Enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés.

- **Eléments corporels** : Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par Maître Laurent THOMAS, Commissaire de Justice à VERDUN, à l'exception des bien susceptibles de revendication, lesquels sont exclus du périmètre de la cession, **de même que le matériel roulant**.

L'acquéreur prendra les biens en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de leur mise en conformité au regard de la réglementation applicable en vigueur.

Une vente isolée de ces actifs, de gré à gré, est envisageable, à défaut d'offre globale sur le fonds. L'acquéreur devra le spécifier dans son offre.

Seuls les éléments d'actifs expressément désignés ci-dessus sont susceptibles d'être cédés. Sont notamment exclus les contrats fournisseurs, les contrats de location, les crédits-bails, ect.

En conséquence, l'acquéreur devra, le cas échéant, faire son affaire personnelle de toute éventuelle reprise de ces contrats.

Résultats des deux derniers exercices connus :

- ✓ Chiffre d'affaires au 31/12/2024 : 109 197 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/12/2023 : 113 520 €

MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, je vous invite à déposer entre mes mains votre **meilleure offre ferme et définitive, dénuée de toute condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à compromettre la réalisation de la cession**, avant le :

LUNDI 12 MARS 2026 À 12 HEURES

à l'adresse suivante :

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES
Maître Bérénice DUBOC
Mandataire Judiciaire
3 Rue du Cygne
55000 BAR-LE-DUC.

Pour toute demande de visite, merci d'écrire à : jflot@berthelot-mj.eu / bduboc@berthelot-mj.eu.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 66354)

Pour être recevable, votre offre devra impérativement comprendre les éléments suivants :

1°) MONTANT DE L'OFFRE€ net vendeur, soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession

Prix global proposé ventilé comme suit :

Éléments incorporels : €

(Droit en tacite reconduction du bail et du contrat de location portant respectivement sur un local commercial et un local dédié au stockage situés 15 Place Chevert à Verdun (55100), enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés)

Éléments corporels : €

(Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par Maître Laurent THOMAS, Commissaires de Justice).

Les modalités de règlement du prix devront être précisées, de même que le mode de financement de l'opération et les garanties financières attachées au parfait paiement du prix. En cas de recours à un financement bancaire, les attestations correspondantes devront être fournies.

NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.

NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.

NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irréversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure

de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en présence.

2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

Vous, en tant que personne physique

L'état civil complet, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité, une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

OU

. Société „X“ représentée par

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait Kbis daté de moins de 3 mois, l'état civil complet et une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

S'il s'agit d'une société à constituer, il convient de préciser l'identité complète des associés et futur dirigeant. Une photocopie de la carte d'identité de chacun devra être jointe à l'offre. L'offre sera alors émise par une personne physique ou morale déjà constituée, avec faculté de substitution au bénéfice de la société à constituer.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne, dont l'acquéreur se porte fort, est possible, à condition d'être expressément prévue dans l'offre.

3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre.

**MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES**

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

**BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX**

Pour mémoire :

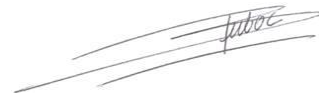
Conformément à l'article L.642-3 du Code de commerce applicable par renvoi de l'article L.642-20 du même code :

« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. ».

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Bérénice DUBOC



MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne

55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX